

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 3 mars 2026 à 20H00

Présidence : Elsa Bonhert Deprez, Présidente

La Présidente ouvre la 23^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 4^{ème} de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, au représentant de la presse ainsi qu'au public nombreux ce soir.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Mario Macerola
- Caroline Stevens
- Filiz Demir
- Ivo Marques
- Jean-Jacques Gacond
- Frédéric Besse
- André Zimmermann

Membre absent et non excusé :

- Colin Grand

47 conseillères et conseillers sont présents.

La Présidente ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 3 février 2026, sous la présidence de Madame Elsa Bonhert Deprez.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2026 est adopté à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour avec un ajout au point 1. En effet, une pétition a été déposée au Greffe et la composition de la commission des pétitions n'étant pas au complet, un(e) membre de l'EM doit être nommé.

- 1. Nomination d'un(e)membre de l'Entente Moudonnoise à la commission des pétitions, le siège étant vacant,**
- 2. Communications**
 - a) du Bureau,
 - b) de la Municipalité.
- 3. Rapports des commissions**

Conseil communal de Moudon

- a) Préavis No 103/26, Demande d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- pour la construction d'un centre funéraire et réaménagement du cimetière St-Michel, parcelle 1101,
- b) Préavis No 104/26, Demande d'autorisation d'entreprendre les travaux de mesures de protection contre le danger de glissement de terrain au lieu-dit Les Combremonts, parcelle n°632, relatifs au préavis 81/25,
- c) Préavis No 105/26, Demande d'un crédit de CHF 105'000.- pour le réaménagement de la place de jeux de Beauregard, parcelle 1031.

4. Propositions individuelles

L'ordre du jour modifié au point 1 est accepté par 45 voix et 1 avis contraire.

1. Nomination

Madame Céline Ombelli, Chef de groupe (EM) propose Madame Francine Chevalley (EM) qui est vivement applaudie.

2. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 20 janvier dernier avec pour tâche de nommer les commissions ad hoc pour l'étude des préavis qui seront présentés ce soir.

La Présidente informe que l'affichage sur les écrans sera un peu différent lors du vote des préavis. En effet, il y a eu une mise à jour et quelques modifications ont été apportées, ce qui conduira à plus de clarté concernant les votes par parti politique. Il y aura plus de facilité à l'usage et donc plus de visibilité.

Une pétition intitulée "Pétition pour avoir un toit et des tables et des bancs pour le goûter dans la cour de l'Ochette" a été remise au Greffe et signée par 216 personnes, en majorité des élèves du collège de l'Ochette. Conformément à l'article 64 du règlement du Conseil communal, cette pétition sera transmise à la commission des pétitions pour examen avec un rapport attendu pour la séance du Conseil du 5 mai prochain. La Présidente Elsa Bonhert Deprez transmettra cette pétition au Président de la commission des pétitions.

Le processus de recrutement pour un(e) nouveau(elle) secrétaire du Conseil communal a démarré en collaboration avec le Greffe. L'annonce est en ligne sur le site de la Commune depuis le 2 mars et devrait paraître dans la presse locale cette semaine.

L'activité principale du Bureau a été l'organisation du scrutin du dimanche 8 mars. La Présidente remercie déjà toutes les personnes qui participeront au dépouillement et espère que tout se passe bien.

La Présidente rappelle que pour la bonne marche de cette séance, il n'y a pas de micro pour la Municipalité ni pour les rapporteurs(trices) mais seulement pour les membres du Conseil.

b) de la Municipalité

Communication No 30-26

Acquisition du bâtiment du Poyet, rue du Poyet 3, parcelle 101

La Municipalité informe qu'un acte notarié a été signé le 27 janvier 2026 avec la Fondation du Poyet portant sur la vente de la parcelle 101, sise rue du Poyet 3, d'une surface de 200 m², comprenant le bâtiment ECA n°25.

Dans la perspective de la dissolution de la Fondation, la Commune de Moudon a décidé d'acquérir cet immeuble pour un montant de CHF 475'000.-. Ce prix permet de couvrir l'ensemble des frais liés à la liquidation. La Fondation s'engage par ailleurs à reverser à la Commune l'éventuel solde positif résultant de la liquidation, lequel sera affecté à un fonds spécifique poursuivant le but statutaire de la Fondation.

La Commune est ainsi devenue propriétaire du bâtiment du Poyet, avec pour objectif d'affecter ses locaux et de les mettre à disposition des associations et sociétés locales, ainsi que d'institutions publiques et privées, pour l'exercice d'activités culturelles, éducatives et sociales, et plus largement au service de la population moudonnoise, conformément aux buts poursuivis jusqu'ici par la Fondation du Poyet.

Le bâtiment ECA n°25 comprend au rez-de-chaussée une grande salle de réunion ; au premier étage, cinq salles polyvalentes ; au 2e étage, un studio ainsi qu'un appartement de 4 pièces tous deux actuellement loués. Les combles abritent en outre deux galetas.

Cette acquisition a été réalisée sur la base de l'autorisation générale accordée à la Municipalité par le Conseil communal le 5 octobre 2021 pour les acquisitions immobilières durant la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026 (préavis n° 01/21).

Communication No 31-26

Bouclément : préavis No 77/25 – Demande de crédit de CHF 80'000.- pour la réfection d'un trottoir à l'avenue de Bussy (RC 535)

La communication est lue par le Municipal Gzim Rama et elle est présentée avec un solde de crédit accordé de CHF 441.70.

3. Rapports des commissions

a) Préavis No 103/26 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 260'000.- pour la construction d'un centre funéraire et réaménagement du cimetière St-Michel, parcelle 1101

Rapporteur de la commission ad hoc : Madame Laetitia Seitenfus

Rapporteur de la COGEFIN : Monsieur Jakup Isufi

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur David Roch relève une petite erreur dans le rapport de la COGEFIN dans les incidences financières. Il faut lire CHF 260'000.- et non 250'000.- comme indiqué.

Conseil communal de Moudon

Madame Sandrine Bosse-Buchanan, se basant sur la vue aérienne de la parcelle et la grandeur de la parcelle, relève qu'on peut voir qu'une petite partie occupée par les sépultures. Pourquoi avoir prévu un cimetière aussi grand pour changer l'affectation d'une partie de cette parcelle ?

Le Municipal Roger Müller répond que les constructions qui seront faites sur le site seront beaucoup plus importantes ainsi que la création de places de parc. Ce projet laisse une marge pour les sépultures et une mise en valeur du cadre paysager.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'étude au maximum de CHF 260'000.- TTC pour la construction d'un centre funéraire et le réaménagement du cimetière Saint-Michel, Parcelle 1101,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti selon les principes régissant l'établissement des comptes annuels mentionnés dans le corps du présent préavis,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché,**
- 5. prend acte que le présent préavis répond au postulat du 11 mars 2025 de la conseillère communale Céline Ombelli intitulé « Réalisation d'un columbarium et réfection du cimetière de Moudon ».**

Le préavis No 103/26 est accepté à l'unanimité

- b) Préavis No 104/26 : Demande d'autorisation d'entreprendre les travaux de mesures de protection contre le danger de glissement de terrain au lieu-dit Les Combremonts, parcelle n°632, relatifs au préavis 81/25**

Rapporteur de la commission ad hoc : Monsieur David Roch

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport de commission.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan ne comprend pas le sens de ce préavis en soi : on ne demande ni une autorisation de dépenser ni un changement de règlement. Or, les deux rôles principaux du Conseil communal sont d'accepter des demandes de dépenses et de régler les changements dans le règlement. Le 1^{er} point se réfère à la dépense de CHF 700'700.- qui a été acceptée par le Conseil le 24 juin 2025. Concernant le 2^{ème} point, on demande au Conseil communal l'autorisation pour poursuivre les propriétaires qui ne voudraient pas payer. Or, au début de chaque législature une décharge est donnée à la Municipalité pour poursuivre toute personne ou société qui lui devrait de l'argent. Donc quel est le sens de ce préavis en général ? Madame Bosse Buchanan encourage à voter favorablement ce préavis afin que les travaux soient faits au plus vite.

La Syndique Carole Pico relève que la Municipalité vient avec ce préavis 104/26 car celui accepté en juin 2025 précisait que les travaux seraient effectués seulement si elle avait l'accord de tous les

Conseil communal de Moudon

propriétaires pour qu'ils paient leur part. Or, les propriétaires ont tous été reçus par la Municipalité et trois d'entre eux ne sont pas d'accord de payer. C'est pour cette raison que la Municipalité demande au Conseil l'autorisation d'effectuer les travaux car c'est contraire à ce qui avait été dit dans le préavis du mois de juin qui mentionnait que c'étaient tous les propriétaires qui devaient être d'accord. Malgré ça, il y a urgence d'effectuer les travaux.

Monsieur Etienne Habegger remarque qu'on parle d'urgence mais on sait qu'au plus vite ce sera au mois de septembre. Monsieur Habegger s'interroge sur ce terme d'urgence.

La Syndique rappelle qu'il y aura la mise à l'enquête publique. Cette dernière va se faire tout de suite et peut-être qu'avec un peu de chance, les travaux commenceront plus vite.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente précise que Monsieur Jakup Isufi est directement concerné en tant que propriétaire d'une parcelle et ne participera pas au vote.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de mesures de protection contre le danger de glissement de terrain au lieu-dit Les Combremonts, parcelle n°632, relatifs au préavis 81/25,**
- 2. prend acte que la Municipalité est autorisée à engager toute démarche utile, y compris par voie de procédure, afin de récupérer la participation financière des propriétaires fonciers n'ayant pas donné leur accord,**
- 3. prend acte que les conditions financières, comptables et d'amortissement arrêtées dans le préavis n° 81/25 demeurent applicables.**

Le préavis No 104/26 est accepté à l'unanimité

- c) Préavis No 105/26 : Demande d'un crédit de CHF 105'000.- pour le réaménagement de la place de jeux de Beauregard, parcelle 1031**

Rapportrice de la commission ad hoc : Madame Josiane Glauser

Rapportrice de la COGEFIN : Madame Michelle Grandjean

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur David Roch intervient pour un détail du rapport de commission. Madame Glauser lui répond que c'était corrigé.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions à « l'ancienne », le système électronique montrant des faiblesses ce soir.

1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 105'000.- TTC pour le réaménagement de la place de jeux de Beuregard, parcelle 1031,**
2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
3. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les normes en vigueur, soit 10 ans pour ce type d'investissement,**
4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 105/26 est accepté par 44 voix et 2 abstentions

Le Municipal Felix Stürner, au nom des enfants, remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis et ainsi passer la main à la personne qui le remplacera pour la création certainement d'autres places de jeux.

3. Propositions individuelles

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande s'il y a un moyen de voir les votes sur les écrans par Parti politique plus en détail.

La Présidente lui répond que c'est ce qui était prévu. Après la mise à jour qui a eu lieu ainsi que les quelques modifications apportées, tout était très visible. Ce soir, les votes auraient dû être affichés par Parti mais apparemment ça ne joue encore pas. La Présidente espère que tout ira mieux au prochain Conseil.

Madame Francine Chevalley relève que, pendant la nuit des brandons, des taxis viennent de partout et stationnent depuis la Douane jusqu'à la Migros et voire plus loin. Elle-même conduit des taxis moudonnois et demande s'il serait possible que les taxis moudonnois, qui paient leurs impôts à Moudon, soient privilégiés en bénéficiant des places réservées en tête de file comme cela se pratique à Payerne par exemple. Elle remercie la Municipalité de prendre sa demande en considération.

La Municipalité prend note.

Monsieur Willy Blaser s'adresse au Municipal Roger Müller concernant les brandons. En effet, il semblerait que le comité d'organisation a rencontré quelques difficultés, à la suite du drame de Crans-Montana, concernant la sécurité des bâtiments et que la Municipalité a pris passablement de mesures. Il voudrait savoir ce qui va être envisagé dans le futur dans le cadre de l'organisation des manifestations. Pourra-t-on encore loger des militaires à la caserne communale ? Y a-t-il des problèmes dans certaines salles de gym ? Est-ce que le Municipal peut apporter des renseignements avant d'entendre tout et n'importe quoi avant les brandons ?

Le Municipal Roger Müller relève que l'objectif était que les brandons puissent avoir lieu. Effectivement, par suite du drame de Crans-Montana, la Municipalité a dû prendre des mesures en urgence puisque l'aspect protection incendie se trouve dans l'audit qui sera présenté prochainement. L'entreprise CR Consult d'Oron-la-Ville est mandatée et le tour des bâtiments

Conseil communal de Moudon

sensibles a été effectué pour les brandons, dans l'urgence, et des choses ont dû être adaptées dans les bâtiments et une adaptation sur l'organisationnel a dû être faite. Le travail d'urgence a été effectué sous l'égide de l'inspecteur du feu, l'ECA et le commandant du feu. Pour la suite, il faudra adapter les locaux pour donner suite à des nouvelles normes concernant le nombre de personnes dans les bâtiments et les salles entre autres. Des problèmes plus compliqués seront sur les bâtiments historiques, telles que les anciennes prisons par exemple.

Madame Nicole Scheidt informe que le Festival du Film Vert aura lieu à la salle de la Douane le 14 mars 2026. L'évènement, il y aura 4 projections, est gratuit et ouvert aux adultes et aux enfants. Des commerçants locaux seront également présents pour partager leur expérience et un moment d'échanges. Cette journée a pour but de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et sociaux à travers le cinéma dans une ambiance conviviale et accessible. Madame Scheidt relève que l'association est à la recherche de bénévoles.

Madame Laetitia Seitenfus revient sur sa question posée au Conseil du mois de décembre concernant la place de jeux des Terreaux. La barrière est toujours présente et elle voudrait savoir s'il y a une date officielle d'ouverture lors de la réception des balançoires.

Le Municipal Felix Stürner informe que la place de jeux sera ouverte officiellement dès que l'herbe aura poussé et sera stabilisée. Ce sera fait dès que possible mais c'est la nature qui commande.

Monsieur Dorian Maroelli fait remarquer à la Présidente qu'elle a oublié de citer les personnes excusées à ce Conseil communal en début de séance.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 21h06, la Présidente clôt la séance du Conseil communal et remercie les membres du Conseil pour leur attention. Elle souhaite encore bonne chance à toutes les personnes candidates aux élections du 8 mars prochain.

Conseil communal de Moudon

La Présidente :

La Secrétaire :

Elsa Bonhert Deprez

Nicole Wyler